

## SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 07 MARS 2024

### 2024-01 LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES << DIAGNOSTICS ICE >>

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept mars, le Bureau de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Yves TAILLANDIER

Délégué titulaire		Présentiel	Visio	Excusé	Pouvoir
CHARBONNIER Raymond	Président	x			
DUNET Frédéric	1 <sup>er</sup> Vice-Président		x		
BERTIN Patrick	2 <sup>ème</sup> Vice-Président			x	
DAVID Dominique	3 <sup>ème</sup> Vice-Président		x		
MEYER Didier	4 <sup>ème</sup> Vice-Président		x		
BELLEIL Jean-Pierre	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	x			
TAILLANDIER Yves	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	x			
CAILLON Philippe	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	x			

*Affichage le 11/03/2024*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu les statuts de TE44 et notamment son article 4.6,

Considérant que dans le cadre du transfert de la compétence Réseaux et services locaux de communication électroniques, TE44 a besoin de faire réaliser des diagnostics des Infrastructures de Communication Electroniques sur le territoire des collectivités lui ayant transféré ladite compétence ;

Considérant qu'à cet effet, TE44 externalise la réalisation desdites prestations par le biais de marchés publics dûment attribués. Concernant que le marché public en cours arrive à son terme en 2024 et qu'il est donc nécessaire de lancer à nouveau une consultation pour effectuer son renouvellement ;

Considérant que les caractéristiques du marché envisagées sont les suivantes :

- Marché public de services
- Non alloti - le nombre de commandes à réaliser étant faibles, il est plus intéressant financièrement à la fois pour les prestataires et TE44 de n'avoir qu'un seul lot.
- Passé selon une procédure adaptée ouverte (MAPA)
- Montant maximum fixé à 210K € HT
- Durée : 2 ans
- Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire
- Critères d'analyse des offres :
  - Valeur technique /60%
    - Pertinence des méthodologies proposées (réalisation des diagnostics / l'utilisation et l'intégration des données aux outils de TE44) /35%
    - Moyens humains mis à disposition pour assurer la mission /10%
    - Moyens techniques et matériels mis à disposition pour assurer la mission /10%
    - Sécurité des personnes sur les interventions /5%
  - Valeur financière /40%

**Le Bureau décide, à l'unanimité :**

- **D'autoriser le lancement du marché public « Diagnostics des Infrastructures de Communication Electronique », dans le respect des caractéristiques présentées, par le biais d'une procédure adaptée, sous réserve des crédits inscrits au budget principal pour 2024,**
- **D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces contractuelles du marché public pour notification.**

Délégués en exercice : 8  
Présents : 7  
Pouvoirs : 0  
Votants : 7  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**